

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Op der Heckmill afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la livraison de béton. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Op der Heckmill**
Début : **jeudi, 18 avril 2024 à 12h30**
Fin : **jeudi, 18 avril 2024 à 14h30**
Motif : la livraison de béton
Règlement : GRE-081-2024

Grevenmacher, le 16 avril 2024

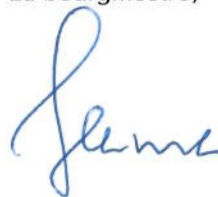
La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes